

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire et sous sa présidence.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juillet 2017.
- Communications.
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - a) Décision 2017-15 : achat d'un camion polybenne,
 - b) Décision 2017-16 : convention avec un artiste dans le cadre « 1 mois/1 artiste » avec Sophie PATRY,
 - c) Décision 2017-17 : Travaux de restructuration de la mairie – Lot n°8 – menuiseries extérieures vitrées – déclaration sans suite,
 - d) Décision 2017-18 – Travaux de restructuration de la mairie – attributions et autorisations de signature du marché.
- Délibérations :
 1. Démission d'un membre de la commission d'appel d'offres – désignation d'un nouveau membre en lieu et place de Monsieur Axel ROMERA,
 2. Démission d'un membre de la commission de délégation de service publique – désignation d'un nouveau membre en lieu et place de Monsieur Axel ROMERA,
 3. Démission d'un membre de la commission commerce-animation – désignation d'un nouveau membre en lieu et place de Monsieur Axel ROMERA,
 4. Démission d'un membre de la commission culture – désignation d'un nouveau membre en lieu et place de Monsieur Axel ROMERA,
 5. Modification du tableau des effectifs – création de poste,
 6. Attribution de la prime de responsabilité emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,
 7. Modification de la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction,

8. Principe du recours au contrat d'apprentissage,
 9. Taux horaire brut de rémunération du médecin et du psychologue intervenant au sein des structures petite enfance,
 10. Restitution de la compétence enfance de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise vers la commune de Meulan-en-Yvelines – création de postes,
 11. Autorisation de principe de recruter des agents contractuels pour remplacer des agents titulaires ou non titulaires momentanément indisponibles,
 12. Convention de service du relais assistantes maternelles,
 13. Délégation de service public pour l'accueil de loisirs, la gestion des activités périscolaires et gestion de la pause méridienne dans les écoles élémentaires pour la commune de Meulan-en-Yvelines – signature de l'avenant de transfert,
 14. Logements communaux : tarification des loyers,
 15. GRDF : redevance d'occupation du domaine public 2017,
 16. Adhésion à une plateforme de courtage aux enchères par internet : Webenchères,
 17. Cession d'une parcelle cadastrée AL 144p d'une superficie de 170 m² située chemin rural du Moulin d'Orzeau,
 18. Cession d'une partie des parcelles cadastrées AC 126 et AC 774 d'une superficie de 112 m² située rue de la Chaîne,
 19. Cession d'une parcelle cadastrée AC 810 d'une superficie de 7 m² située 5 rue Haute,
 20. Fixation des tarifs de la saison culturelle 2017-2018,
 21. Tarification du séjour hiver 2018,
 22. Rapport d'activité 2016 du syndicat SIDECOM.
- Questions diverses (sous réserve de dépôt).

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	P	A	E	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	X				
M.	Ergin MEMISOGLU	X				
Mme	Véronique KERSTEN	X				
M.	Arnaud DUPUIS	X				
Mme	Stéphanie PRIGENT	X				
M.	Christophe DEMESSINE	X				
Mme	Martine PONCET	X				
M.	Jean-Pierre COUFFIN	X				
Mme	Marie-Odile BILLET	X				
M.	Jean-Claude BROSSARD	X				
Mme	Florence QUILLET	X				
Mme	Simone BARBIER	X				
M.	Jean-Marc NEAU	X				
Mme	Lysiane DA SILVA	X				
M.	Jordan FOSSE	X				
Mme	Dominique MESLET	X				
M.	Bruno DESEQUELLE	X				
Mme	Karima HAFID	X				
M.	Max ROBERT			X	Marie-Odile BILLET	
Mme	Catherine DESCOUT	X				
M.	Brahim MEKERRI	X				
Mme	Angéline HUMEZ			X	Lysiane DA SILVA	
Mme	Cirila JOND-NÉCAND			X	Daniel LATTANZIO	
M.	Jean-Claude KERHERVÉ	X				
M.	Patrice DUC			X	Yahia MAHDI	
Mme	Daniel LATTANZIO	X				
M.	Stéphane GAUTHIER	X				
M.	Yahia MAHDI	X				
M.	Emmanuel NORBERT-COUADE			X		

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15)

présents : 24

votants : 28

Madame ZAMMIT-POPESCU procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur Jordan FOSSE est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2017 est adopté à l'unanimité pour.

- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - e) Décision 2017-15 : achat d'un camion polybenne,
 - f) Décision 2017-16 : convention avec un artiste dans le cadre « 1 mois/1 artiste » avec Sophie PATRY,
 - g) Décision 2017-17 : Travaux de restructuration de la mairie – Lot n°8 – menuiseries extérieures vitrées – déclaration sans suite,
 - h) Décision 2017-18 – Travaux de restructuration de la mairie – attributions et autorisations de signature du marché.

DELIBERATIONS

N° 12 570 : DEMISSION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION CULTURE – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE EN LIEU ET PLACE DE MONSIEUR AXEL ROMERA

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude KERHERVE, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Cirila JOND-NECAND, Patrice DUC) :

- **DESIGNE** Madame Dominique MESLET en qualité de membre de la Commission Culture ;
- **PROPOSE** que Madame le Maire se charge de toutes les démarches nécessaires à l'intégration de Madame Dominique MESLET au sein de la Commission Culture.

N° 12 571 : DEMISSION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION COMMERCE-ANIMATION – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE EN LIEU ET PLACE DE MONSIEUR AXEL ROMERA

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude KERHERVE, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Cirila JOND-NECAND, Patrice DUC) :

- **DESIGNE** Monsieur Max ROBERT en qualité de membre de la Commission Commerce-animation,
- **PROPOSE** que Madame le Maire se charge de toutes les démarches nécessaires à l'intégration de Monsieur Max ROBERT au sein de la Commission Commerce-animation.

N° 12 572 : DEMISSION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE EN LIEU ET PLACE DE MONSIEUR AXEL ROMERA

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude KERHERVE, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Cirila JOND-NECAND, Patrice DUC) :

- **DESIGNE** Madame Simone BARBIER en qualité de membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **PROPOSE** que Madame le Maire se charge de toutes les démarches nécessaires à l'intégration de Madame Simone BARBIER au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

N° 12 573 : DEMISSION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE EN LIEU ET PLACE DE MONSIEUR AXEL ROMERA

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude KERHERVE, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Cirila JOND-NECAND, Patrice DUC) :

- **DESIGNE** Madame Simone BARBIER en qualité de membre suppléant de la Commission Délégation de Service Public ;
- **PROPOSE** que Madame le Maire se charge de toutes les démarches nécessaires à l'intégration de Madame Simone BARBIER au sein de la Commission Délégation de Service Public.

N° 12 574 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 5 abstentions (Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Cirila JOND-NECAND, Patrice DUC) :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs suivante :
 - Création du poste suivant :
 - un poste d'attaché territorial à temps complet
- **DIT** que la modification interviendra à compter du 1^{er} octobre 2017

N° 12 575 : ATTRIBUTION DE LA PRIME DE RESPONSABILITE EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour :

- **DECIDE** d'instaurer la prime de responsabilité liée à l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'une commune de 2 000 à 10 000 habitants ;
- **PRECISE** que le montant de cette prime de responsabilité payable mensuellement est calculé en appliquant un taux individuel au montant mensuel du traitement indiciaire soumis à retenue pour pension. Le taux individuel maximum est fixé à 15% ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

N° 12 576 : MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Comité technique ayant été consulté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude KERHERVE, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Cirila JOND-NECAND, Patrice DUC) :

- **DECIDE** de modifier, à compter du 1^{er} septembre 2017, la liste des emplois ouvrant droit au bénéfice d'un logement de fonction telle qu'annexée à la présente délibération.

N° 12 577 : PRINCIPE DU RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Comité technique ayant été consulté,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour :

- **AUTORISE** le recours au dispositif de l'apprentissage lorsque le besoin sera identifié au sein des services de la collectivité,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis ;
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget.

N° 12 578 : TAUX HORAIRE BRUT DE REMUNERATION DU MEDECIN ET PSYCHOLOGUE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour :

- **DECIDE** de fixer le taux horaire brut de rémunération pour les interventions à venir sur les structures petite enfance comme suit :

Nature de la prestation	Taux horaire brut de rémunération
Médecin	50 euros
Psychologue	35 euros

N° 12 579 : RESTITUTION DE LA COMPETENCE ENFANCE DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE VERS LA COMMUNE DE MEULAN-EN-YVELINES

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Comité technique ayant été consulté,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour :

- **APPROUVE** le principe de la restitution de la compétence « enfance » à la commune de Meulan-en-Yvelines à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} septembre 2017, comme suit :
 - créations de :
 - 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de répartition de personnel ci-annexée, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 12 580 : AUTORISATION DE PRINCIPE DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS TITULAIRES OU NON TITULAIRES MOMENTANEMENT INDISPONIBLES

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude KERHERVE, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Cirila JOND-NECAND, Patrice DUC) :

- **AUTORISE** le recours au recrutement d'agents non titulaires dans les conditions fixées par la loi précitée pour remplacer des agents titulaires ou non titulaires momentanément indisponibles.

N° 12 581 : CONVENTION DE SERVICE DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour :

- **APPROUVE** la convention de service du relais assistantes maternelles.

N° 12 582 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS, LA GESTION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET GESTION DE LA PAUSE MERIDIENNE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES POUR LA COMMUNE DE MEULAN-EN-YVELINES – SIGNATURE DE L'AVENANT DE TRANSFERT

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour :

- **AUTORISE** le Maire de la commune de Meulan-en-Yvelines à signer le présent avenant de transfert du contrat de délégation de service public relatif à l'accueil de loisirs et la gestion des activités périscolaires, et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ladite décision.

N° 12 583 : LOGEMENTS COMMUNAUX – TARIFICATION DES LOYERS

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour :

- **DECIDE** de fixer le montant des loyers mensuels des logements communaux désignés ci-après comme suit :

Adresse	Etage	Régime d'occupation du logement	Montant Loyer (€)	charges(€)	Total (€)
Ecole Pasteur 19 rue des Annonciades	Tour centrale 1 ^{er} étage	Sans considération de service	424	129.88	553.88
Pasteur Pavillon gymnase		Sans considération de service	409.50	102	511.50
Ecole Pasteur 19 rue des Annonciades	Tour centrale 2 ^{ème} étage	Convention d'occupation précaire avec astreinte	209	132.46	341.46

- **PRECISE** que :
 - L'évolution des loyers, redevances et provisions sur charges sera indexée annuellement tel que défini par les textes en vigueur ;
 - Les charges feront l'objet de régularisations annuelles ;
 - Le montant de garantie lors de la signature du bail et/ ou la convention est fixé au montant d'un mois de loyer.

N° 12 584 : **GRDF : REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2017**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **FIXE** le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente, soit 1 061, 41 € ;
- **APPLIQUE** la règle de l'arrondi telle que fixée par l'article L2322-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

N° 12 585 : **ADHESION A UNE PLATEFORME DE COURTAGE AUX ENCHERES PAR INTERNET : WEBENCHERES**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour :

- **APPROUVE** la mise en place d'une procédure de vente par Internet de matériels et objets réformés au sein de la commune ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer un contrat d'acquisition d'une solution automatisée en mode A.S.P. (Application Service Provider) de vente aux enchères sur Internet dénommée « Webenchères » pour une durée d'un an renouvelée par reconduction expresse sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre ans, avec la société BEWIDE, domiciliée 1 place de Strasbourg – 29200 BREST ;
- **DIT** qu'il sera informé par le relevé des décisions du Maire des ventes réalisées pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 € et qu'au-delà de ce montant, il sera compétent pour décider des conditions de la vente ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

N° 12 586 : **CESSION D'UNE PARCELLE CADASTREE AL 144P D'UNE SUPERFICIE DE 170 M² SITUEE CHEMIN RURAL DU MOULIN D'ORZEAU**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour :

- **APPROUVE** la cession d'une partie du chemin rural du Moulin d'Orzeau d'une superficie de 241 m² et de la parcelle cadastrée AL 144p d'une superficie de 170 m² au prix de 14 796 € (quatorze mille sept cent quatre-vingt-seize euros) ;
- **ACTE** que les frais relatifs à cette opération seront supportés par Monsieur WADAA Rachid ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes permettant la cession de ces biens.

N° 12 587 : CESSION D'UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTREES AC 126 ET AC 774 D'UNE SUPERFICIE DE 112 M² SITUEE RUE DE LA CHAINE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour :

- **APPROUVE** la cession d'une partie des parcelles cadastrées AC 126 et AC 774 d'une superficie de 112 m² au prix de 12 342,40 € (douze mille trois cent quarante-deux euros et quarante centimes) ;
- **ACTE** que les frais relatifs à cette opération seront supportés par Madame ROUSSEAU Gérarda ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes permettant la cession de ces biens.

N° 12 588 : CESSION D'UNE PARCELLE CADASTREE AC 810 D'UNE SUPERFICIE DE 7 M² SITUEE 5 RUE HAUTE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée AC 810 d'une superficie de 7 m² au prix de 302,40 € (trois cent deux euros et quarante centimes) ;
- **ACTE** que les frais relatifs à cette opération seront supportés par Monsieur LAMBAY Eric « SCI LA MEULANAISE » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes permettant la cession de ces biens.

N° 12 589 : FIXATION DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2017-2018

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour :

- **ADOpte** les tarifs, de septembre 2017 à août 2018, présentés en annexe.

N° 12 590 : TARIFICATION DU SEJOUR HIVER 2018

Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour :

- **APPROUVE** la tarification suivante proposée pour la participation au séjour hiver du 17 au 24 février 2018 à Saint-Sorlin-d'Arves dans le cadre des activités sportives municipales.

		Séjour hiver 2018
TRANCHES	QUOTIENT	TARIF
1	< 5 000	330,50€
2	5 000≤QF<8 000	363,55€
3	8001≤QF<12 000	396,60€
4	12 001≤QF<18 000	429,65€
5	18 001≤QF	462,70€

N° 12 591 : RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU SYNDICAT SIDECOM

Le Bureau municipal ayant été consulté,
Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2016 du Syndicat SIDECOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
MEULAN-en-YVELINES, le 21 septembre 2017

Le Maire
Vice-président de la Communauté Urbaine
GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU